

Eybens, le 30 avril 2009

Monsieur le Secrétaire Fédéral,

Pour la première fois, notre association interpelle les responsables des partis politiques de notre département ayant des parlementaires.

A maintes reprises nous nous sommes adressés aux députés et sénateurs.

La plupart d'entre eux nous ont répondu ; et nous avons publié sur notre site leurs réponses.

Nous nous adressons à vous, car nous sommes conscients du rôle que vous pouvez jouer, par vos élus, par vos militants, par vos différents moyens de communication, sur la prise de conscience par l'opinion publique des grands problèmes de Société.

L'objet de notre adresse concerne le « cinquième risque ».

Je vous rappelle l'engagement pris par le Président de la République lorsqu'il était candidat : « Quant à la prise en charge des personnes très âgées, de la dépendance, et la lutte contre l'isolement, de manière égale sur tout le territoire, seule la création d'une cinquième branche de la protection sociale est de nature à garantir que la société y consacre suffisamment d'argent. Voilà pourquoi je souhaite sa création. »

S'adressant aux partenaires sociaux le 6 février 2008, le Président de la République faisait part de son « ambition de mettre en place le cinquième risque de protection sociale en 2009. Ce cinquième risque s'ajoutera à la couverture des quatre premiers "risques" au sein de la Sécurité sociale : maladie, famille, vieillesse et accidents du travail. »

Le ministre du Travail Xavier Bertrand quant à lui, indiqué que le cinquième risque serait opérationnel au 1^{er} Janvier 2009.

Or, nous avons appris que l'examen de ce projet par le Parlement est reporté à la rentrée de Septembre.

Notre association attache une grande importance à ce véritable enjeu de société qu'est la prise en charge du grand âge et de la perte d'autonomie. Dans notre département, 10.000 personnes environ sont atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Le Conseil d'administration d'Alertes réuni le 20 Avril a tenu à vous faire part à l'unanimité, de son immense déception. Non seulement la discussion de ce projet est sans cesse reporté, mais il semble que le gouvernement veuille limiter sa réforme à un simple toilettage de l'APA et à la seule création d'un droit à l'évaluation individualisé des besoins. Dès maintenant des restrictions budgétaires se font sentir et on peut craindre une aggravation de la situation.

En ce qui nous concerne, nous préconisons la création d'un nouveau champ de la protection sociale d'aide à l'autonomie par la mise en place d'une prestation de compensation, universelle et personnalisée quels que soient l'âge, le projet de vie, le lieu d'habitation de la personne. Son financement devrait reposer très majoritairement sur la solidarité collective. Sa gestion reviendrait aux Conseils Généraux, la CNSA assurant une garantie d'égalité de traitement sur tout le territoire national.

Notre Conseil d'Administration souhaite connaître la position et les propositions de votre Parti et les initiatives que vous comptez prendre pour que les engagements du Président de la République soient rapidement mis en œuvre.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Fédéral, en l'expression de mes salutations distinguées.


Jean GIARD
Président d'ALERTES